



## Assemblée générale 2011

Lille les 31 mars & 1<sup>er</sup> avril 2012

### ❖ Bureau :

- Président : Joël BRECHAIRE ; [joel.brechaire@wanadoo.fr](mailto:joel.brechaire@wanadoo.fr)
- Président adjoint : Paul BIGGIO ; [p\\_biggio@club-internet.fr](mailto:p_biggio@club-internet.fr)
- Vice Président / Délégué CMAS : Henri JULIA ; [Henri.Julia@omya.com](mailto:Henri.Julia@omya.com)
- Chargé des Finances : Rémy FOUCHER ; [remy@foucher.eu](mailto:remy@foucher.eu)
- Secrétaire : Jean AZEMARD ; [jean.azemard13@wanadoo.fr](mailto:jean.azemard13@wanadoo.fr)
- Webmaster : Eric CHAUMONT [chaumont\\_eric@yahoo.fr](mailto:chaumont_eric@yahoo.fr)

### ❖ Commissions Régionales de Pêche sous-marine :

- Comité Nord, Pas de Calais : M. TERNISIEN Paul.
- Comité Picardie, Ile de France : M. DONZON André.
- Comité Bretagne et Pays de la Loire : M. BURY Pascal.
- Comité Aquitaine, Limousin, Poitou, Charente : M. LE GALL Eric.
- Comité Pyrénées Méditerranée : M. JULIA Henri.
- Comité Guadeloupe : M. GRASSER Denis.
- Comité Réunion : M. RODULFO Antoine.
- Comité Provence, Alpes : M. RAIBALDI Tony.

### ❖ Formations :

<i>Formation des cadres PSM</i>
---------------------------------

- Instructeurs nationaux de Pêche sous-marine nommés en 2011 :
  - ARAINTY Alain (Ile de France)
  - BURY Pascal (CIBPL)
  - CASTANO Antoine (Provence)
  - MAESTRACCI Antoine (Guadeloupe)
  - VALORA Bruno (Provence)

➤ Moniteurs 2011 :

- CONDETTE Didier (CIBPL)
- CHAUMONT Eric (CIBPL)

➤ Initiateurs 2011 :

- Comité Inter Régional PYRENEES MEDITERRANEE.
- Comité Inter Régional BRETAGNE - PAYS DE LOIRE.
- Comité Inter Régional ILE DE FRANCE PICARDIE.
- Comité Inter Régional AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES.
- Comité Régional de LA REUNION.

***Plus de 50 nouveaux initiateurs ! Nous notons dans l'ensemble une nette augmentation des formations des cadres PSM.***

➤ Collège des cadres PSM :

A Port en BESSIN les 24 & 25 septembre 2011.

Après Saint Malo en 2009, Cerbere en 2010, c'est avec le concours de la Commission Régionale Ile-de-France / Picardie que nous avons organisé ce stage.



Le menu était composé de réunions de travail et de sorties pêche, notamment sur épaves.

Le Week-end fut studieux, la commission souhaitant approfondir ses réflexions sur un dossier nécessitant un important travail pour répondre aux nouveaux besoins de nos licenciés et pour lequel des améliorations sont attendues.

➤ WE de Recyclage des cadres PSM :

La Commission pêche-sous-marine du CIBPL a proposé à ses cadres **initiateurs et moniteurs** un week-end de recyclage les 9 et 10 avril 2011 à Quiberon.



Pendant ces 2 jours, ils ont abordé les thèmes suivants :

- Les nouveaux cursus de Formation & les niveaux de pratiquant
- Recyclage de secourisme
- Les AMP
- Le CIBPL
- Et divers autres sujets, suivant les demandes

***En espérant que cette initiative se reproduise dans les régions***

## Formation des Pêcheurs sous-marins

### ❖ Stages 2011 :

#### ➤ Stage d'Initiation à la Pêche sous-marine

**CERBERE** avec la commission régionale de PSM du CIRPM.

*JULIA Henri*



**QUIBERON** avec la commission Inter Régionale de PSM Bretagne et Pays de la Loire. *BURY Pascal.*



**OMOVILLE** avec la commission régionale PSM du Nord, Pas de Calais.

*TERNISIEN Paul*



**HENDAYE, centre fédéral** avec la commission régionale PSM

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charente. *LE GALL Eric.*



**SAINT MALO**, avec la commission régionale PSM Picardie, Ile de France. *DONZON André.*



**SAINT LUNAIRE** avec la commission Inter Régionale de PSM Bretagne et Pays de la Loire. *MOUNIER Marc-André.*



#### ➤ Stage Perfectionnement à la Pêche sous-marine

**QUIBERON** avec la commission Inter Régionale de PSM Bretagne et Pays de la Loire. *BURY Pascal.*



## ❖ Stages 2012

Si vous souhaitez participer aux stages de Pêche Sous-marine de la FFESSM (Initiation & Perfectionnement) Inscrivez-vous très vite, car actuellement nous faisons le plein de stagiaires en quelques jours !

**Il faut dire que nous sommes les seuls à proposer des stages de cette qualité et à ce prix !**

## ❖ Ecole de PSM

Rappel : les commissions régionales de PSM organisent la mise en place de journées «école de pêche-sous-marine» dans votre club ou votre département.

L'école de pêche sous marine est réservée aux licenciés qui souhaitent découvrir la pêche ou qui sont débutants en la matière. Son objectif :

- permettre la pratique de cette activité en toute sécurité,
- éduquer les novices aux bonnes pratiques et au respect de la réglementation,
- présenter l'équipement nécessaire à la pêche-sous-marine.
- enseigner les bonnes techniques pour progresser.

L'école de pêche sous marine met donc à disposition des cadres fédéraux moniteurs de pêche pour encadrer des sorties en mer et /ou proposer des cours théoriques sur des thèmes variés (poissons, matériel, sécurité, comportement,...)

L'école de pêche sous-marine **est gratuite** pour les licenciés.

La région fournit les cadres.

A la charge du département ou du Club organisateur : la mise à dispo d'une salle et de paniers repas pour les cadres.

A la charge de la région, le déplacement des cadres **si le cahier des charges est respecté.**

Dans les régions où la commission PSM n'existe pas, la CNPSM peut prendre le relais, pour répondre aux demandes.

## ❖ Des Cours

La CNPSM demande aux commissions régionales de PSM d'organiser la mise en place de cours dans vos départements pour tous les licenciés.

- Sur l'Apnée
- Les Techniques de Pêche sous-marine
- Le matériel
- L'organisation d'une sortie
- Les poissons
- Lecture de carte
- Etc.

## ❖ Les Ripes

« Transversalité ». Aux RIPES ce n'est pas un vain mot.

Les commissions APNEE et PECHE SOUS-MARINE se sont associées une fois de plus pour faire découvrir à nos jeunes, et à leurs encadrants, les moments forts de leurs activités. *J. AZEMARD*

## ❖ **Grenelle de la Mer**

- Ce que les 5 fédérations ont travaillé et accepté :
  - La mise en place du marquage des prises, visant à limiter la vente illicite.
  - La mise en place d'une déclaration gratuite et obligatoire.
  - L'augmentation significative des tailles minimum de captures.
- Cependant, après une année de concertation, force est de constater que les pêcheurs loisirs sont bien les seuls à essayer d'avancer !
- Face à nous la pêche professionnelle et la DPMA ne s'occupent de la ressource qu'au travers des efforts qu'elles demandent aux seuls pêcheurs de loisir !
- Aussi les 5 fédérations n'entendent plus consentir d'autres efforts tant que les autres partenaires signataires n'auront pas répondu de manière significative à leurs engagements, notamment en ce qui concerne **la protection partagée** de la ressource. (Taille minimum de **capture identique** pour tous, Repos biologique par espèce et pas de pêche sur les zones de reproduction !)

## ❖ **Charte du Pêcheur sous-marin**

Cette première version, a été signée entre la FCSMP et la FFESSM l'année dernière au salon de la plongée !

Il est possible de la lire et de la signer en ligne sur nos sites respectifs.

Cette année, la FIPIA, fédération Italienne des pêches, a demandé de signer cette charte avec la FFESSM et la FCSMP

## ❖ **Réalisation Sécurité en mer**

- Affiche que nous allons diffuser tout au long des côtes.

## ❖ **Réalisation Formation**

- **Formations misent en place en 2012.**
  - Mise en place de niveaux pour les pratiquants :
    - PSM Niveau 1
    - PSM Niveau 2
    - PSM Niveau 3
  - Mise en place de nouveaux niveaux pour les encadrants :
    - Initiateur Entraîneur Club de PSM : Création.
    - Moniteur Entraîneur 1<sup>er</sup> degré de PSM : Passage des initiateurs actuels en MEF 1.
    - Moniteur Entraîneur 2<sup>ème</sup> degré de PSM : Passage des Moniteurs actuels en MEF 2.
    - Instructeur régional de PSM
    - Instructeur national de PSM
  - Mise en place du RIFA PSM



## ❖ Calendriers

Vous trouverez le calendrier et les infos complémentaires sur les sites des commissions régionales et de la commission nationale.

## ❖ Et Aussi

- ▶ Participation au salon de la plongée.
- ▶ Présence au salon européen des Pêches à Nantes.
- ▶ Conférence au salon nautique sur le Grenelle de la mer.
- ▶ Participations à de nombreuses réunions dans le cadres des AMPS.

Sportivement,

Le Président de la commission nationale de la Pêche sous-marine de la FFESSM

Joël BRECHAIRE



# Les Pêcheurs sous-marins s'affichent en mer



Respectez leur balisage  
et  
une distance de 150 m



Merci



Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins  
Renseignements : [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) & <http://peche.ffessm.fr>

# CHARTRE DU PÊCHEUR SOUS-MARIN



La FCSMP, association d'usagers œuvrant pour la défense et la promotion d'une pratique durable de la chasse sous marine, la FFESSM, fédération sportive poursuivant les mêmes buts au travers de ses formations et stages fédéraux et la FIPIA, fédération organisant la pratique de la pêche sous-marine en Italie, s'associent dans la promotion de la charte du pêcheur sous-marin responsable et encouragent l'ensemble des pêcheurs sous-marins français et italiens à la respecter.

## CHAPITRE I : PRINCIPES ET DÉFINITIONS

**Article 1 :** La présente Charte est relative à la pratique d'une pêche sous-marine loisir respectueuse de la mer.

**Article 2 :** La signature de la présente Charte n'a pas pour objet et ne peut avoir pour effet d'écarter ou de restreindre l'application des lois et règlements en vigueur, mais d'affirmer nos convictions en les respectant.

**Article 3 :** Au sens de la présente charte, est considéré comme pêcheur sous-marin toute personne s'adonnant à la plongée en apnée munie d'un dispositif légal prévu pour la capture d'espèces animales marines.

## CHAPITRE II : OBLIGATIONS RELATIVES À LA PRATIQUE DE LA PÊCHE SOUS-MARINE

**Article 4 :** Les pêcheurs sous-marins ayant pris connaissance de la présente Charte, s'engagent :

- ▶ à respecter la réglementation nationale en vigueur.
- ▶ à se renseigner sur les réglementations régionales et locales spécifiques et à les respecter.

## CHAPITRE III : CONSEILS RELATIFS À LA PRATIQUE D'UNE PÊCHE SOUS-MARINE RESPONSABLE

Les pêcheurs sous-marins signataires de la présente charte sont avant tout des amoureux du milieu marin et de ses habitants.

**Article 5 :** Ils ne perdent pas de vue qu'une pratique responsable et respectueuse du milieu c'est :

- ▶ effectuer des prélèvements raisonnables ne dépassant jamais les limites d'une consommation personnelle et familiale.
- ▶ tendre en fonction de son niveau de pratique vers le respect de tailles minimales de capture correspondant à la maturité sexuelle des espèces (tableau mailles biologiques proposées par FCSMP)
- ▶ prendre en considération le cas des espèces sensibles et celui des périodes de frai.

**Article 6 :** Les pêcheurs signataires condamnent tout acte de malveillance ou tout acte de braconnage ainsi que la vente illégale du produit de la pêche.

**Article 7 :** Les pêcheurs, lorsqu'ils pratiquent leur activité à bord d'une embarcation motorisée, s'engagent, dans la mesure de leurs possibilités, à adopter une attitude respectueuse de l'environnement : limitation des rejets, utilisation de mouillages écologiques, moteurs propres... (plaquette écogestes). Ce sont les gestes de tous les jours qui mettent en péril l'équilibre naturel, mais ce sont aussi des efforts de tous les jours qui peuvent y remédier.

**Article 8 :** Ils participent à la protection du milieu, en signalant le cas échéant la présence des espèces invasives comme les algues *Caulerpe taxifolia* et *Caulerpe racemosa* ou toutes autres modifications de l'habitat constatées : pollution, filets abandonnés, prolifération ou diminution subite d'organismes marins...

**Article 9 :** Ils participent aux manifestations de protection de l'environnement organisées par les gestionnaires (opérations de suivi, opérations de nettoyage) et coopèrent si besoin au suivi de population de certaines espèces sensibles ou invasives au travers de fiches d'observation (dossier caulerpes, fiche suivi corb).

**Article 10 :** Les pêcheurs signataires, sont prêts à partager, diffuser et promouvoir bénévolement leur expérience et leur éthique saine et respectueuse du milieu en formant les débutants et en les sensibilisant à la fragilité du monde marin.

**Article 11 :** Les pêcheurs signataires, entretiennent des relations cordiales et conviviales avec les autres usagers de la mer (pêcheurs sous-marins, apnéistes, plongeurs, pêcheurs et plaisanciers) ainsi qu'avec les riverains.

## CHAPITRE IV : CONSEILS RELATIFS À LA PRATIQUE D'UNE PÊCHE SOUS-MARINE SÉCURISÉE

Les pêcheurs sous-marins signataires de la présente Charte, n'oublient pas que le monde marin n'est pas leur milieu.

**Article 12 :** Ils préparent leurs sorties au mieux en se renseignant sur les conditions météo et les heures de marée et informent un proche à terre du lieu et de la durée approximative de leur sortie.

**Article 13 :** Ils privilégient le mode de pêche en binôme dès que le contexte le permet car la sagesse le recommande.

**Article 14 :** Ils proscrivent toute notion de comparaison et de challenge lorsqu'ils pratiquent entre amis et privilégient au contraire les notions de partage et d'altruisme.

**Article 15 :** Ils sont à l'écoute des conseils prodigués par les anciens : pêcheurs ou gens de mer expérimentés.

**Article 16 :** Les pêcheurs signataires prennent soin de s'informer sur la physiologie et les risques liés à la pratique de l'apnée et de la pêche sous-marine et n'hésitent pas à participer à des journées de formation "aux gestes qui sauvent" organisées par les fédérations sportives.

**Article 17 :** Ils sont prêts, dans la mesure de leurs possibilités à porter assistance pour toute action de recherche ou de sauvetage en mer.

**Article 18 :** Les pêcheurs signataires s'engagent à signaler leur présence au moyen d'un pavillon alpha, croix de Saint André ou rouge à diagonale blanche fixé si possible sur un mât d'une hauteur suffisante pour qu'il soit bien visible sur l'horizon.



# Communiqué commun des 5 fédérations signataires de la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable



FNPPSF



FFESSM



FFPM



## Avancement des travaux liés à sa mise en œuvre

En signant le 07 juillet 2010 la charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche de loisir éco responsable, les représentants de la pêche de loisir ont souhaité répondre de manière active et volontaire à la volonté manifestée par les instances européennes d'un meilleur encadrement de la pêche de loisir. Ils ont aussi réaffirmé leur souhait d'être mieux associés à la gestion partagée d'une ressource devenue de plus en plus fragile.

Dans un esprit constructif, ils ont ainsi accepté des mesures comme le **marquage des prises** visant à limiter la vente illicite des produits de la mer, la **déclaration gratuite et obligatoire** permettant de recenser mais aussi d'informer les très nombreux pratiquants sur la réglementation et les bonnes pratiques. Désirant agir en faveur de la préservation des ressources, ils ont également proposé une **révision significative des tailles minimales de captures**. Il s'agit bien là de gestes forts qu'il faudra, en toute cohérence, prendre le temps d'expliquer à près de 3 millions de citoyens concernés. Les cinq fédérations signataires de la charte se sont engagées à participer à cet effort de sensibilisation.

Cependant, après plus d'une année de concertation, force est de constater que les pêcheurs de loisir sont bien les seuls à essayer d'avancer objectivement et concrètement sur les problématiques énoncées par la Charte.

Hors de toute vision globale, la pêche professionnelle présente dans les débats, assistée et soutenue par un organisme ministériel qui lui est objectivement inféodé (DPMA), ne se préoccupe de la ressource qu'au travers des efforts qu'elle demande aux seuls pêcheurs de loisir de consentir ! Le co-pilotage de la mise en œuvre du projet par les deux ministères signataires (Pêche et Environnement) nous apparaît de plus en plus inadéquat, tant les divergences et les rivalités interministérielles ralentissent l'avancée des travaux !

Dans l'état actuel des choses, nous n'entendons plus consentir d'autres efforts tant que les autres partenaires signataires de la charte n'auront pas répondu de manière significative à leurs engagements notamment en ce qui concerne la protection partagée de la ressource.

## Impact économique et sociologique de la pêche de loisir

Les adeptes de la pêche de loisir dépensent chaque année près de 2 milliards d'euros pour pratiquer leur passion, ce qui génère plusieurs dizaines de milliers d'emplois. La France a l'immense privilège de disposer d'un littoral extrêmement diversifié sur l'hexagone mais aussi dans presque toutes les mers du monde. Si ce formidable potentiel était mieux exploité, il favoriserait l'émergence de multiples activités, respectueuses de l'environnement et de la ressource, et génératrices de très nombreux emplois pérennes.

L'impact sociologique de la pêche de loisir est trop souvent sous estimé, voire mésestimé. Qualifiée de « loisir national », avec ses 3 millions de pratiquants recensés, il s'agit en effet d'une activité avant tout populaire, bien ancrée dans le paysage traditionnel français. En ces temps de crise financière et sociale, la pêche récréative reste un loisir sain et accessible à tous, véritable exutoire au stress engendré par notre société. Elle est aussi et restera dans le contexte économique et social actuel un facteur important du resserrement des liens sociaux fondamentaux notamment pour les plus défavorisés : sorties de pêche en famille, transmission du patrimoine culturel des seniors aux enfants...

Des mesures financières et réglementaires, prises souvent sans concertation et sans véritables justifications scientifiques par des entités qui ignorent parfois tout de notre activité et de ses retombées touristiques, sociologiques et économiques, s'abattent régulièrement sur les pêcheurs de loisir qui ne les comprennent pas. Ces derniers ont le sentiment d'être pris tantôt pour des vaches à lait, tantôt pour des boucs émissaires ! Il y a là un véritable danger et l'or bleu de notre littoral, comme le soulignent régulièrement la plupart des économistes, pourrait se dissoudre dans l'immensité de nos océans ! Poursuivre dans cette voie serait injuste, dangereux et extrêmement dommageable d'un point de vue économique et sociologique.

## Autres perspectives à mettre en œuvre

Il est inadmissible de s'entendre dire régulièrement par les services officiels et les représentants de la pêche professionnelle que le respect du repos biologique et de celui des tailles correspondantes aux poissons matures que nous proposons pour limiter les prélèvements sur la ressource, ne sont que

des "outils" parmi d'autres. Alors que ce sont précisément ces "autres" critères qui constituent l'arsenal juridique et technique permettant les pêches intensives à l'origine des raréfactions constatées ! Par comparaison, ces autres critères équivalraient à dispenser les chauffeurs routiers des limitations de vitesse et des contrôles d'alcoolémie sous prétexte qu'ils ont d'autres contraintes que les automobilistes lambda ! Serait-ce acceptable ?

Nous proposons, comme cela se fait déjà dans d'autres pays, que certains poissons, comme le bar, fassent l'objet d'un statut spécial les réservant prioritairement aux pêches non intensives pratiquées par les pêcheurs amateurs comme par certains professionnels lorsqu'ils présentent au moins 2 spécificités :

- avoir une valeur marchande qui varie du simple au quintuple selon qu'ils finissent écrasés dans les cuils de chaluts ou qu'ils sont pêchés « proprement » par les "ligneurs".
- être recherchés par la majorité des pêcheurs de loisir et constituer ainsi le moteur d'une activité dont on connaît par ailleurs le poids économique et sociologique très important.

Des études réalisées sur l'intérêt économique comparé du kilogramme de bar prélevé par la pêche intensive, les "ligneurs" professionnels et les pêcheurs de loisir montrent qu'il serait logique d'interdire toute pêche intensive du poisson en période de frai. Nous touchons là à un point essentiel : les ressources naturelles sont le patrimoine de tous et non pas le pré carré d'une catégorie de pêcheurs, fussent-ils professionnels ! En effet, il convient de garder en mémoire que la pêche maritime est une cueillette et qu'il est indispensable de gérer au mieux la ressource, en limitant les prélèvements intensifs pendant les périodes de rassemblement liées à la reproduction et en respectant les tailles minimales de captures par l'emploi d'engins plus sélectifs.

Enfin, l'importance de l'activité "Pêche maritime de loisir" démontrée par le chiffre d'affaire (CA) généré et consécutivement, par le nombre de personnes qu'elle emploie, ainsi que par le nombre de pratiquants, n'est-elle pas suffisante pour justifier la création d'une structure ministérielle spécialisée capable de gérer les problématiques maritimes dans leur globalité : la création d'un Ministère de la Mer ou à défaut d'un Secrétariat d'Etat à la Mer devrait permettre de corriger les graves dysfonctionnements constatés.